

HÉBERGEMENT ET ENCADREMENT DES V.I.E.

Le Volontariat International en Entreprise (V.I.E.) est une solution de recrutement pour toute entreprise de droit français souhaitant s'implanter dans un pays étranger. Ce dispositif géré par Business France, est ouvert aux jeunes Françaises ou Français ainsi qu'aux jeunes ressortissants de l'Espace économique européen de 18 à 28 ans pour une mission professionnelle à l'étranger, d'une durée comprise entre 6 et 24 mois.

Les dépenses liées au recours à un V.I.E. bénéficient le plus souvent d'aides nationales et régionales : crédit import-export, prêt de développement export de BPI France, prise en charge subventionnelle d'une part importante du coût du V.I.E. dans de nombreuses régions françaises...

PRÉSENTATION DE L'OFFRE

La formule du V.I.E. est une bonne alternative à l'expatriation. En moyenne, le coût annuel d'un V.I.E. en Europe s'élève à environ € 26 000,00 HT pour l'entreprise aux Pays-Bas (indemnités et couverture sociale).

La CCI France Pays-Bas offre une structure d'accueil pour votre V.I.E. à Amsterdam et met à disposition une large gamme de services lui permettant d'accomplir au mieux sa mission.

- ✦ Un espace de travail en open-space,
- ✦ Un espace d'appel téléphonique,
- ✦ Une connexion Internet Wifi haut débit,
- ✦ Services logistiques (réception, distribution et envoi du courrier),
- ✦ Coaching et tutorat par l'équipe de la CCI France Pays-Bas,
- ✦ Conseils pratiques sur l'approche du marché néerlandais,
- ✦ L'accès à la salle de réunion et au matériel bureautique,
- ✦ L'utilisation des locaux et l'accès à la cuisine équipée.

TARIFS :

Frais fixes :

- ✦ Frais d'ouverture de dossier et de mise en place : € 250,00 HT (paiement une seule fois des frais d'entrée),
- ✦ Frais fixes mensuels (domiciliation, hébergement et accès aux facilités) : € 475,00 HT par mois par personne,
- ✦ Cotisation membre PME de la CCI France Pays-Bas (obligatoire) : € 583,00 HT.

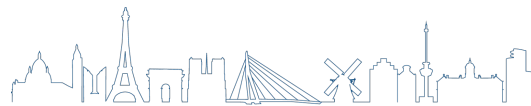
Frais variables :

- ✦ Communications téléphoniques facturées par justificatif,
- ✦ Frais postaux sur justificatifs,
- ✦ Prestations supplémentaires (sur devis),
- ✦ Location de grande salle de réunion,
- ✦ Parking.

Facturation trimestrielle et d'avance.

ET EN COMPLÉMENT

Cette prestation peut être couplée à d'autres services proposés par la CCI France Pays-Bas tels que :



- ✦ Domiciliation postale, juridique et téléphonique,
- ✦ Service client trilingue externalisé,
- ✦ Gestion déléguée de ressources humaines.

VOS CONTACTS : Sylvie Craenen – s.craenen@cfcf.nl – +31 (0)20 562 82 10
Herwin de Boer – h.deboer@cfcf.nl – +31 (0)20 562 82 04

BUSINESS FRANCE : F. Hoogvliet – francien.hoogvliet@businessfrance.fr – +31 (0) 20 794 19 62